

**DÉCISION DU MAIRE**  
(Prise en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du  
Code Général des Collectivités Territoriales)

**N° VILLE\_2025DC087**

**OBJET : MARCHES PUBLICS - N°2406TEP02 - EXTENSION DU GS J.PREVERT - LOT 02 -  
AVENANT 01**

Le maire de la ville de CORBAS (Rhône),

**VU** les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° 2020\_DL053 du conseil municipal du 25 mai 2020, portant délégation du conseil municipal au maire,

**VU** le Code de la commande publique et notamment les articles L.2194-1 et R. 2194-8,  
**VU** la délibération 2025\_DL043 du conseil municipal en date du 27 mars 2025 portant modification du règlement intérieur sur les marchés publics,

**VU** la décision N° VILLE\_2024DC161 autorisant la signature du marché public.

**CONSIDÉRANT** que la commune a décidé de procéder à des travaux d'extension par la création d'un restaurant scolaire et de deux salles de classe en élémentaire sur le groupe scolaire Jacques Prévert situé impasse Jacques Prévert,

**CONSIDÉRANT** que des prestations supplémentaires se sont révélées nécessaires en cours d'exécution

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'acter ces modifications par voie d'avenant dans le cadre du marché n° 2406TEP lot 02 – GROS OEUVRE

### **D E C I D E :**

**ARTICLE 1 :** De conclure, avec la société Société PEIX, 61 route de Lyon, 69 960 CORBAS, un avenant 01 actant l'ajout des prestations suivantes :

- - Recharge béton dans le local technique et palier rampe
- - Réalisation de cadre BA pour portes ( PV CF)
- - Réseau sous dallage haute température suivant plan cuisine
- - Fourniture et pose PVC HTAE avec coudes etc
- - Armature treillis soudé suivant plan BA du 5-07-24
- - Fourniture et pose de start EBEA suivant plan BA
- - PVC sous dallage porté
- - Béton pour dallage porté de 20 cm

Total des plus values : 13 965,46€ HT soit 16 758,55€ TTC

Certains travaux initialement prévus n'ont pas été réalisés :

- - Démolition dalle béton en saillie du bâtiment existant
- - Drainage contre construction
- - Réalisation socle béton

Total des moins values : 10 340,81€ HT soit 12 408,97€ TTC.

Ces prestations induisent un surcoût de 3 624,65€ HT soit 4 349,58€ TTC correspondant à 1,4 % du montant initial du marché public.

Les autres conditions du marché restent inchangées.

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil municipal.